



**RECONDUCTION n° 24/1
DU PROCES-VERBAL n° EFR-19-003411**

Selon les normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-12 (octobre 2015)

Concernant	Un écran mobile de cantonnement de fumées. Référence : SCREENPASS
Demandeur	SOUCHIER-BOULLET SAS 42 Rue de Lamirault F - 77090 COLLEGIEN
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 21/1, 21/2, 23/3 et 24/4
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 11 décembre 2029. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances d'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Saint-Aubin, le 19 novembre 2024

X 
Nicolas ROYET

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X 
Xavier REMOIVILLE

Superviseur
Signé par : REMOIVILLE Xavier



PROCES-VERBAL D'APTITUDE A L'EMPLOI DES MECANISMES n° EFR-19-003411

En matière d'aptitude à l'emploi des mécanismes selon les normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-12 (octobre 2015)

Durée de validité Ce procès-verbal et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au **11 décembre 2024.**

Appréciation de laboratoire de référence ■ EFR-19-003411

Concernant Un écran mobile de cantonnement de fumées.

Référence : SCREENPASS

Demandeur SOUCHIER-BOULLET SAS
11 rue des campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

1. INTRODUCTION

Procès-verbal d'aptitude à l'emploi des mécanismes d'un écran mobile de cantonnement de fumées, conformément aux normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-12 (octobre 2015).
Cet écran mobile de cantonnement est certifié CE d'après le certificat n°0336-RPC-89214865-E (TÜVRheinland) daté du 28 mai 2019.

2. REFERENCE ET PROVENANCE DE L'ELEMENT

Référence : SCREENPASS

Provenance : SOUCHIER-BOULLET SAS
11 rue du 47^{ème} régiment d'artillerie
F – 70400 HERICOURT

3. DESCRIPTION

3.1. GENERALITES

L'écran mobile de cantonnement de fumées se compose de deux cylindres parallèles sur lesquels sont fixés en quinconce des bandes verticales de tissus indépendantes entre elles. Les cylindres sont installés dans un coffre. Un moteur est inséré dans chaque cylindre permettant d'obtenir la remontée et le maintien en position d'attente de l'écran. En partie basse de chaque tissu est présent un ourlet accueillant un lest permettant, en cas de mise en sécurité, d'obtenir la fermeture de l'écran par gravité.

Dimensions hors tout de l'écran mobile de cantonnement :

Largeur (mm)		Hauteur (mm)	
Minimale	Maximale	Minimale	Maximale
2350	8000	2000	8000

Avec :

Largeur = largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement
Hauteur = hauteur hors tout de l'écran mobile de cantonnement

Les caractéristiques d'entrée de télécommande sont les suivantes : télécommande par énergie électrique à émission ou rupture de courant : entrée de télécommande de type impulsionnelle

- Tension de télécommande : $U_c = U_a = 24 \text{ V}$ ou 48 V en courant continu
- Puissance absorbée en régime établi sous U_c : $P_c = P_a = 1 \text{ W}$

3.2. DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT

Nota : pour des raisons de confidentialité, les fournisseurs des composants ne sont pas indiqués dans ce présent document mais le sont dans l'appréciation de laboratoire de référence.

3.2.1. Tissu

L'écran est constitué de plusieurs bandes verticales de tissu indépendantes entre elles et présentant entre elles un recouvrement de 100 mm. Chaque bande de tissu est fixée en alternance sur les deux cylindres. Le tissu de référence TECTEX 450-PU/2 est réalisé en fibre de verre avec une enduction de polyuréthane sur les deux faces du tissu. La masse surfacique du tissu est de $450 \text{ g/m}^2 \pm 5\%$ et son épaisseur est de $(0,37 \pm 0,06) \text{ mm}$.

La largeur L d'une bande verticale de tissu est définie par la relation suivante :

$$L = ((\text{largeur trémie} - 140) / \text{nombre de bandes verticales de tissu}) + 100 \text{ mm}$$

Le nombre N de bandes verticales de tissu est défini par la relation suivante :

$$N = \text{arrondi supérieur} ((\text{largeur trémie} - 140) / 500)$$

La largeur de trémie est définie par la relation suivante :

$$\text{Largeur trémie} = \text{largeur hors tout de l'écran de cantonnement exprimée en mm} + 10 \text{ mm}$$

Une aiguille en acier de diamètre 4 mm est glissée dans la partie supérieure de chaque tissu constituée par une boucle cousue par quatre fils en Kevlar. Un plat en acier de section $10 \times 3 \text{ mm}$ est positionné dans la gorge du cylindre, pour chaque tissu, et fixé par vis autoforeuses TF $\varnothing 3,9 \times 13 \text{ mm}$. Le tissu est positionné sur ce plat et maintenu par un second plat acier de section $15 \times 2 \text{ mm}$ fixé au précédent plat acier au moyen de vis CBHC M5x5.

3.2.2. Barre de lest

Les bandes verticales de tissus étant indépendantes, chacune possède sa barre de lest. Celle-ci est constituée d'une poche cousue à base de tissu et remplie de 6 kg de grenailles d'acier.

L'effort d'écrasement de l'écran de cantonnement est inférieur à 15 daN. Par conséquent, aucun dispositif d'arrêt sur obstacle n'est installé et ce quelle que soit la position de sécurité de l'écran de cantonnement.

3.2.3. Cylindres

Il y a deux cylindres parallèles placés dans le même coffre. Chaque cylindre est réalisé à l'aide d'un tube en acier galvanisé, de section circulaire de diamètre 89 mm et d'épaisseur 10/10 mm, de référence DP 89.

Sur l'une des extrémités de chaque tube est encastré un moteur tubulaire et sur son autre extrémité est présent un embout réglable de section carrée 16 mm et de longueur 300 mm.

Ces deux embouts reposent dans des carrés acier $20 \times 20 \text{ mm}$, épaisseur 1,5 mm, soudés sur les platines de support de l'écran, et sont maintenus par des goupilles.

Lorsque l'écran a une largeur hors tout inférieure à 3010 mm alors aucun support anti-déflexion n'est présent.

Lorsque l'écran a une largeur hors tout comprise entre 3010 et 6010 mm alors un support anti-déflexion, placé à mi-longueur de chaque cylindre, est présent.

Lorsque la largeur de l'écran a une largeur hors tout supérieure à 6010 mm alors deux supports anti-déflexion sont présents.

Le support anti-déflexion est réalisé en tôle acier d'épaisseur 4 mm et de dimensions hors tout 290 x 132 x 50 mm et est fixé sur une console intermédiaire par 2 vis TH M8x80 mm et 2 écrous M8 autofreinés.

3.2.4. Coffre et bavette

Les 2 cylindres sont installés dans un coffre de section 350 x 221 mm constitué de tôles acier d'épaisseur 1 mm fixées par des vis CHC torx M5 x 20 mm ($\varnothing$ x h) dans des inserts M5.

Une bavette en tôle acier d'épaisseur 1,25 mm est fixée sous les cylindres. Elle est maintenue par des vis CHC torx M5 x 20 mm ($\varnothing$ x h) dans des inserts M5.

3.2.5. Moteurs

L'entraînement de chaque cylindre se fait par l'intermédiaire d'un moteur électrique tubulaire référence XL30/14G FKB 12A, fonctionnant en 24 V DC.

Le moteur est équipé d'un frein électromagnétique ayant pour fonction de maintenir l'écran de cantonnement en position haute (position d'attente). Le passage en position de sécurité (descente de l'écran) s'effectue uniquement par gravité. L'écran est entraîné par les barres de lest des bandes verticales de tissus. Les moteurs sont utilisés uniquement pour remonter l'écran mobile de cantonnement.

Le câble de chaque moteur vient se raccorder dans une seule et même boîte de dérivation référence GW44056 équipée de presse-étoupe d'indice de protection au minimum IP42 au sens de la norme EN 60529.

Le câble de chaque moteur comporte 10 conducteurs :

- 2 conducteurs pour l'alimentation du moteur
- 2 conducteurs pour l'alimentation du frein
- 3 conducteurs pour l'alimentation du contact de position d'attente
- 3 conducteurs pour l'alimentation du contact de position de sécurité

Les 2 conducteurs des deux moteurs sont branchés en parallèle sur un bornier installé dans la boîte de dérivation. De même, les 2 conducteurs des deux freins sont branchés en parallèle sur un bornier installé dans la boîte de dérivation. Seuls les contacts de position associés à un seul moteur sont utilisés pour renvoyer l'information de position de l'écran.

La liaison est faite entre la boîte de dérivation et l'armoire de commande. Ainsi 4 câbles sortent de cette boîte de dérivation et sont raccordés dans l'armoire de commande : un câble pour l'alimentation des 2 moteurs, un câble pour l'alimentation des 2 freins, un câble pour le raccordement du contact de position d'attente et un câble pour le raccordement du contact de position de sécurité.

Deux presse-étoupe sont installés au niveau des deux trous pratiqués dans la tôle formant le coffre de l'écran afin de ne pas endommager le câble de chaque moteur sortant par ces trous.

Remarque : bien que le raccordement des contacts de position soit décrit ci-dessus, cette option contacts de position n'est pas validée sur l'écran vis-à-vis des normes NF S 61937-1 et NF S 61937-12.

3.2.6. Armoire de commande

L'écran mobile de cantonnement est commandé par une armoire de commande réf. QARMOIRE24V-xx, avec xx variable suivant les caractéristiques de l'armoire :

Référence de l'armoire	Présence d'un écran sur l'automate	Présence d'un déclencheur manuel sur la face avant de l'armoire	Présence d'un buzzer/girophare
QARMOIRE24V-01	Non	Oui	Non
QARMOIRE24V-02	Non	Oui	Oui
QARMOIRE24V-03	Non	Non	Non
QARMOIRE24V-04	Non	Non	Oui
QARMOIRE24V-05	Oui	Oui	Non
QARMOIRE24V-06	Oui	Oui	Oui
QARMOIRE24V-07	Oui	Non	Non
QARMOIRE24V-08	Oui	Non	Oui

Cette armoire de commande est composée d'un coffret métallique réf. MAS0505021PER5 renfermant l'appareillage électrique. Le coffret est équipé sur sa face supérieure de presse-étoupe d'indice de protection IP68 selon la norme EN 60529 adaptés au diamètre des câbles.

La face avant de l'armoire de commande est équipée :

- de 3 voyants lumineux permettant de connaître l'état de l'écran (Alimentation en 230 V, prise en compte d'un ordre de mise en sécurité, défaut) ;
- d'un bouton à clé permettant d'une part de réarmer l'écran suite à une mise en sécurité et d'autre part de donner un ordre de montée de l'écran ;
- d'un éventuel déclencheur manuel, suivant le type d'armoire (voir tableau ci-dessus), permettant d'obtenir la mise en sécurité de l'écran.

L'armoire de commande est alimentée en 230 Volts par un câble d'alimentation à conducteurs multibrins de section égale ou supérieure à 1,5 mm² (type H07 RNF ou A05 VVU ou 1000 RO2V,...).

Si l'armoire de commande est équipée d'un déclencheur manuel sur sa face avant, alors elle est installée de sorte à ce que le déclencheur manuel soit situé à une hauteur au plus égale à 1,30 m par rapport au sol.

Si l'armoire de commande n'est pas équipée d'un déclencheur manuel sur sa face avant, alors un déclencheur manuel permettant d'obtenir la mise en sécurité de l'écran est installé à proximité de l'écran et à une hauteur inférieure ou égale à 1,30 m par rapport au sol.

L'armoire de commande est fermée à clé permettant d'empêcher tout accès aux parties électriques se trouvant à l'intérieur de celle-ci. Les éléments suivants sont installés à l'intérieur de celle-ci :

- un bornier de raccordement permettant entre autre de raccorder l'entrée de télécommande
- deux disjoncteurs : un pour la coupure général 230 V et un pour les batteries
- deux batteries réf. 59220 chacune de 12V 18Ah
- un automate réf. MVC-WEB-2026B2A permettant de commander l'écran
- des bornes de raccordement réf. XS830 situées au niveau de l'automate
- une alimentation électrique de sécurité (AES) de référence Armoire DAS-AES. Cette AES porte la référence « AES 24V 3A CARTE » et est conforme à la norme NF S 61940 d'après le rapport n° DI 08 00 90 (CNPP).

L'armoire de commande est capable d'accepter un ordre de mise en sécurité à émission ou à rupture de courant et en 24 ou 48 Vc.

3.3. FONCTIONNEMENT

En position d'attente, l'écran est maintenu en position haute par l'intermédiaire du frein électromagnétique alimenté en 24 Vdc et intégré dans chaque moteur tubulaire.

La fermeture de l'écran peut être obtenue :

- Soit par ordre émis depuis le CMSI. Cet ordre est à émission de courant ou à rupture de courant et en 24 ou 48 Vdc (suivant l'option choisie et paramétrable sur l'automate présent dans l'armoire de commande).
- Soit en appuyant sur le déclencheur manuel présent soit sur la face avant de l'armoire de commande, soit de manière déporté à proximité de l'écran.

Quel que soit le type d'ordre, celui-ci permet de couper l'alimentation du frein électromagnétique au niveau de chaque moteur provoquant la fermeture de l'écran de manière intrinsèque (descente par gravité).

Pour ouvrir l'écran après une fermeture, il est nécessaire de tourner le bouton à clé présent sur la face avant de l'armoire de commande vers l'indication « Réarmement » (le réarmement n'est effectif que si la commande de mise en sécurité provenant du CMSI ou du déclencheur manuel est annulée), puis de tourner dans l'autre sens le bouton à clé afin de commander la montée de l'écran. L'écran s'arrête automatiquement en position d'attente défini par un temps de montée programmable dans l'automate ou par le contact intégré dans le moteur.

L'armoire de commande est munie de batteries permettant d'assurer un maintien en position d'attente de l'écran en cas de coupure de l'alimentation 230 Vac pendant un laps de temps réglable. L'écran se ferme automatiquement lorsque le temps imparti est écoulé ou si les batteries ne peuvent plus assurer le maintien.

4. CONDITION DE VALIDITE

4.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément doit être conforme à la description détaillée figurant dans l'appréciation de laboratoire de référence, celle-ci pouvant être demandée à son propriétaire, sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal.

Le câblage assurant les liaisons entre l'armoire de commande, la boîte de dérivation des moteurs et les composants (moteurs, déclencheur manuel...) doit être réalisé en câbles prévus pour les canalisations fixes de la catégorie C2 au minimum (type H07 RNF ou A05 VVU ou 1000 R02V, etc.).

Les presse-étoupe doivent être adaptés aux diamètres des câbles les traversant.

Le déclencheur manuel (déporté de l'armoire de commande ou intégré sur la face avant de l'armoire suivant le type d'armoire utilisée) doit être situé à proximité de l'écran et à une hauteur au plus égale à 1,30 m par rapport au sol.

L'écran mobile de cantonnement doit être strictement identique à l'écran de cantonnement certifié CE d'après le certificat n°0336-RPC-89214865-E (TÜVRheinland) daté du 28 mai 2019.

L'utilisation de ces résultats pour le dimensionnement d'installations utilisant ce matériel doit tenir compte des tolérances de fabrication, des conditions réelles d'exploitation et ne relève donc pas de la responsabilité d'EFFECTIS France.

L'extension des résultats aux appareils intermédiaires tient compte de l'état des connaissances au moment de la rédaction du présent document et sont susceptibles de modifications.

4.2. DOMAINE DE VALIDITE

Dimensions hors tout de l'écran mobile de cantonnement :

Largeur (mm)		Hauteur (mm)	
Minimale	Maximale	Minimale	Maximale
2350	8000	2000	8000

Avec :

Largeur = largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement
Hauteur = hauteur hors tout de l'écran mobile de cantonnement

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

5. CONCLUSIONS

L'écran mobile de cantonnement de fumées référence SCREENPASS répond aux exigences des normes NF S 61937-1 (décembre 2003) et NF S 61937-12 (octobre 2015). L'écran devra faire l'objet d'un marquage individuel effectué de façon indélébile et comportant les indications suivantes : désignation et référence du produit, nom du fabricant, caractéristiques des entrées (voir § 3.1).

- 1) *Ces conclusions ne concernent pas la performance de l'écran de cantonnement vis-à-vis de la norme EN 12101-1.*
- 2) *Les conclusions indiquées ne préjugent pas de la conformité des appareils commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne sauraient en aucun cas être considérées comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 3 Juin 1994.*

6. DUREE DE VALIDITE DU PROCES VERBAL

Ce procès-verbal est valable CINQ ANS à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par EFACTIS France.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément.

Ces conclusions ne portent que sur les performances d'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent procès-verbal. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 11 décembre 2019

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas Royet

X 

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE

ANNEXE - RESULTATS D'ESSAIS

Les numéros d'articles correspondent aux paragraphes de la norme NF S 61937-1.

4.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DES D.A.S

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
4.1	Fonction prioritaire Fonctions supplémentaires Pas de perturbations		Conforme
4.2	Position de sécurité		Conforme
4.3	Le DAS ne peut pas délivrer d'ordre		Conforme
4.4	Énergie de contrôle extérieure au DAS Contacts libres de tout potentiel Interrupteur à fonction inverseur		Sans objet
4.5	Énergies de déblocage et de réarmement		Conforme
4.6	Défaillance de la télécommande Défaillance de l'autocommande		Sans objet
4.7	Si autocommande, le réarmement à distance est inopérant		Sans objet
4.8	Même servomoteur pour le réarmement et la sécurité		Sans objet
4.9	Réarmement par télécommande		Conforme
4.10	DAS autonome		Sans objet

5 CARACTERISTIQUES GENERALES DES CONSTITUANTS D'UN D.A.S

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
5.1	Contrôle de position		Sans objet
5.2.1	Entrée de télécommande et sorties de contrôle (Matériel de classe III (NF EN 60-950))	TBTS	Conforme
5.2.2	Protections prises entre les parties actives en TBTS et tout autre équipement		Conforme
5.2.3	Matériel électrique ou enveloppe (NF EN 60-529)	≥ IP 42	Conforme
5.2.4	Connecteur principal repéré		Conforme
5.2.5	Dispositifs supportant une TBTS : séparés et repérés		Conforme
5.2.6	Dispositif d'arrêt de traction		Conforme
5.2.7	Contacts de position		Sans objet
5.2.8	Circuit de contrôle		Sans objet
5.3	Cartouche de gaz CO ₂		Sans objet

6 CARACTERISTIQUES DE L'ENTREE DE TELECOMMANDE

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
6.1.1	Force de traction au déclenchement < 10 daN Course du câble < 30 mm Force de traction mini = 30 daN		Sans objet
6.1.2	Force de résistance Course du câble Force de réarmement < 100 daN Force de traction mini = 300 daN		Sans objet
6.2.1	Entrée de télécommande électrique : Tension de télécommande Puissance en régime établi	Uc = 48V, 24V ou 12V	Conforme
6.2.2	Fonctionnement sous Uc (0,85 Uc ≤ U ≤ 1,2 Uc)		Conforme
6.2.3	Caractéristiques de l'ordre présent à l'entrée de télécommande (ordre pris en compte à 0,85 Uc si émission, et à 0,1 Uc si rupture)		Conforme
6.2.4	Fonctionnement sous une impulsion d'une durée inférieure à une seconde		Conforme
6.3.1	Entrée de télécommande pneumatique : Pression de télécommande Volume de gaz		Sans objet
6.3.2	DAC et DCM		Sans objet

7 CARACTERISTIQUES DE L'ENTREE D'ALIMENTATION

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
7.1.1	Entrée d'alimentation électrique : Tension d'alimentation Puissance en régime établi		Sans objet
7.1.2	Fonctionnement sous Ua (0,85 Ua ≤ U ≤ 1,2 Ua)		Sans objet
7.2	Entrée d'alimentation pneumatique : Pression de télécommande Volume de gaz		Sans objet

8 IDENTIFICATION ET INFORMATIONS

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
8.1	Indications (désignation, nom, caractéristiques d'entrée) Qualité du marquage	Indélébile	Conforme
8.2.	Notice d'assemblage Conditions extrêmes de mise en œuvre		Conforme

Les numéros d'articles correspondent aux paragraphes de la norme NF S 61937-12 (octobre 2015).

4. Fonction : Désenfumage

5. Position de sécurité : Ecran déployé sur la hauteur de chute déterminée

6. Position d'attente : Ouverte

7. Modes autorisé :

Mode de commande : Télécommandé

Mode de fonctionnement : A énergie mécanique intrinsèque

8. Caractéristiques générales :

Obligations :

Réarmable à distance : **Oui**

Arrêt sur obstacle si effort > 15 daN pour écran avec une hauteur déployée ≤ 2,04 m p.r au sol : **Sans objet (pas de dispositif d'arrêt sur obstacle)**

Contact de position d'attente si dispositif d'arrêt sur obstacle : **Sans objet (pas de dispositif d'arrêt sur obstacle)**

Options de sécurité

Commande manuelle de déclenchement de niveau d'accès zéro en fermeture : **Oui**

Contact de position d'attente : **Non**

Contact de position de sécurité : **Non**

9. Prescriptions générales

Article	Nature de l'essai ou de la vérification	Résultat à obtenir	Résultats obtenus
9.1	Si dispositif d'arrêt sur obstacle alors arrêt sur 5cm maxi continuité de la course après enlèvement de l'obstacle Energie de fonctionnement (NF S 61-940)		Sans objet
9.2	Puissance Etélécommande < 3.5 W sous tension nominale		Conforme
9.3	Tolérance ±5% sur Rn et Ln à fournir par le fabricant		Conforme
9.4	Déclenchement sous une impulsion de durée minimale de 0,5 s		Conforme
9.5	Conducteurs protégés contre frottement sur pièces mobiles		Conforme
9.6	Exposition à 70°C durant 1 heure		Conforme
9.7	Protection des câbles sous conduit IK 07 selon NF EN 62262		Sans objet (pas de contacts ni de barre palpeuse)
9.8	Si écran alimenté alors EAES conforme à EN 12101-10		Sans objet
10.1	Dispositif de retenue commandé par émission de courant		
10.1.1	Facteur de marche = 100% à 20°C		Sans objet
10.1.2	Force de retenue nulle (0.85 Un < Uc < 1.2 Un)		Sans objet
10.2	Dispositif de retenue commandé par rupture de courant : Force de retenue nulle (0 Un < Uc < 0.1 Un)		Conforme
10.3	Commande manuelle de niveau d'accès zéro. Boitier placé à h ≤ 1,3 m p.r au sol		Conforme



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015)

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 21/1	EFR-19-003411

Demandeur
SOUCHIER-BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension
Ajout de l'option contacts de position.
Ajout de 2 nouvelles armoires de commande.

Durée de validité
Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

1.1. AJOUT DE L'ARMOIRE DE COMMANDE RATP-1

Les plans décrivant cette armoire sont présents dans le rapport d'essai EFR-20-M-001375.

L'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal EFR-19-003411 peut être remplacée par l'armoire de commande référence RATP-1 (SOUCHIER-BOULLET) décrite ci-après.

L'armoire de commande RATP-1 (SOUCHIER-BOULLET) est composée d'un coffret métallique réf. MAS0606021R5 (ELDON) renfermant l'appareillage électrique. Le coffret est équipé sur sa face inférieure de presse-étoupe d'indice de protection IP68 selon la norme EN 60529 adaptés au diamètre des câbles.

La face avant de l'armoire de commande est équipée :

- de 12 voyants lumineux permettant de connaître l'état de l'écran (Alimentation en 230 V présente, prise en compte d'un ordre de mise en sécurité, position d'attente, position de sécurité, défaut,...) ;
- de 4 boutons poussoirs (test lampe, montée, descente, réarmement) ;
- d'un bouton à clé 2 positions permettant de sélectionner ou non le mode « Entretien ».

Un inter sectionneur réf. 072486 (SCHNEIDER) est présent sur le côté du coffret.

L'armoire de commande est fermée à clé permettant d'empêcher tout accès aux parties électriques se trouvant à l'intérieur de celle-ci. Les principaux éléments suivants sont installés à l'intérieur de celle-ci :

- un bornier de raccordement permettant entre autre de raccorder l'entrée de télécommande, les contacts de position indiqués au §1.3 ci-dessous, et l'alimentation 48V permettant de réarmer à distance l'écran de cantonnement ;
- deux disjoncteurs : un pour la coupure général 230 V et un pour les batteries ;
- deux batteries réf. 59220 (VABO) chacune de 12V 18Ah ;
- un automate réf. MVC-WEB-2026B2A (HONEYWELL) permettant de commander l'écran ;
- des bornes de raccordement réf. XS830 (HONEYWELL) situées au niveau de l'automate ;
- une alimentation électrique de sécurité (AES) de référence Armoire DAS-AES (SOUCHIER-BOULLET). Cette AES porte la référence « AES 24V 3A CARTE » et est conforme à la norme NF S 61940 d'après le rapport n° DI 08 00 90 (CNPP) ;
- différents relais ;
- présence de goulottes pour protéger les câbles ;
- présence d'une lumière pour éclairer l'armoire lorsque sa porte est ouverte.

L'armoire de commande est alimentée en 230 Volts par un câble d'alimentation à conducteurs multibrins de section égale ou supérieure à 1,5 mm² (type H07 RNF ou A05 VVU ou 1000 RO2V,...).

L'armoire de commande est paramétrée pour accepter un ordre de mise en sécurité à émission de courant et en 48 Vc.

Les caractéristiques d'entrée de télécommande lorsque l'écran Screenpass est équipé de cette armoire de commande sont les suivantes : télécommande par énergie électrique à émission de courant : entrée de télécommande de type impulsionnelle

- Tension de télécommande : $U_c = U_a = 48 \text{ V}$ en courant continu
- Puissance absorbée en régime établi sous U_c : $P_c = P_a = 1 \text{ W}$

Lorsque l'écran est équipé de cette armoire de commande, alors il n'est pas équipé de l'option de commande manuelle de déclenchement de niveau d'accès zéro en fermeture au sens de l'article 10.3 de la NF S 61937-12 (2015).

Fonctionnement de l'écran équipé de cette armoire de commande :

En position d'attente, l'écran est maintenu en position haute par l'intermédiaire du frein électromagnétique alimenté en 24 Vdc et intégré dans chaque moteur tubulaire.

La montée et la descente de l'écran sont possibles en agissant sur les boutons présents en face avant de l'armoire de commande.

Suite à un ordre de mise en sécurité émis depuis le CMSI (cet ordre est à émission de courant et en 48 Vdc), l'alimentation du frein électromagnétique au niveau de chaque moteur est coupée provoquant la fermeture de l'écran de manière intrinsèque (descente par gravité).

Deux possibilités sont présentes pour ouvrir l'écran après une commande de mise en sécurité émise depuis le CMSI :

- Soit un réarmement manuel : il est nécessaire d'annuler la commande de mise en sécurité puis d'appuyer sur le bouton « réarmement » présent sur la face avant de l'armoire de commande. L'écran remonte et s'arrête automatiquement en position d'attente définie par un temps de montée programmable dans l'automate ou par le contact de position intégré dans le moteur. Il est nécessaire de rester appuyer sur le bouton réarmement jusqu'à ce que l'écran atteigne sa position d'attente, dans le cas contraire (relâchement du bouton réarmement) l'écran redescend en position de sécurité. Si un ordre de mise en sécurité intervient pendant la phase de réarmement (bouton réarmement appuyé), alors cet ordre est prioritaire et l'écran passe en position de sécurité.
- Soit un réarmement à distance : il est nécessaire d'annuler la commande de mise en sécurité puis d'envoyer un ordre à émission de courant en 48 V sur les bornes adaptées dans l'armoire de commande. L'écran remonte et s'arrête automatiquement en position d'attente définie par un temps de montée programmable dans l'automate ou par le contact de position intégré dans le moteur. L'ordre de mise en sécurité reste prioritaire. Ainsi, si pendant le réarmement un ordre de mise en sécurité intervient, alors l'écran repasse immédiatement en position de sécurité. Il est impossible de procéder à deux réarmements consécutifs sans avoir coupé au préalable la tension de réarmement pendant 5 s.
Le réarmement à distance n'est autorisé que si le CMSI est à ordre permanent ou réitéré automatiquement.

L'armoire de commande est munie de batteries permettant d'assurer un maintien en position d'attente de l'écran en cas de coupure de l'alimentation 230 Vac pendant un laps de temps réglable. L'écran se ferme automatiquement lorsque le temps imparti est écoulé ou si les batteries ne peuvent plus assurer le maintien.

Si le bouton à clé présent sur la face avant de l'armoire est basculé sur le mode « entretien », alors cela coupe automatiquement les batteries, et l'écran passe immédiatement en position de sécurité.

1.2. AJOUT DE L'ARMOIRE DE COMMANDE RATP-2

Les plans décrivant cette armoire sont présents dans le rapport d'essai EFR-20-M-001375.

L'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal EFR-19-003411 peut être remplacée par l'armoire de commande référence RATP-2 (SOUCHIER-BOULLET).

Cette armoire RATP-2 est similaire à l'armoire de commande RATP-1. Les différences sont les suivantes :

- Le nombre de voyants lumineux sur la face avant de l'armoire RATP-2 est de 6 (contre 12 pour la RATP-1). Les différents voyants permettant de connaître le type de défaut éventuel sont supprimés sur cette version RATP-2.
- Sur la version RATP-2 il n'y a plus qu'un seul module « test lampe » à l'intérieur de l'armoire.
- Les deux relais « AES » et « batteries » présents sur la version RATP-1 sont supprimés sur la version RATP-2.

Les caractéristiques d'entrée de télécommande, le fonctionnement, les raccordements... sont strictement identiques à l'armoire de commande RATP-1 décrite précédemment.

1.3. AJOUT DE L'OPTION CONTACTS DE POSITION

L'écran de cantonnement peut être équipé de l'option contacts de position décrite ci-après.

Chaque cylindre est équipé du dispositif (voir plan 127_2_07_00) comportant à la fois un contact de position d'attente réf. XCKP2106P16 (TELEMECANIQUE) et un contact de position de sécurité réf. 83169 (CROUZET) ou D2VW-5L1-1 (OMRON).

La platine (repère 1 sur le plan) de ce dispositif est fixée à l'intérieur du coffre sur sa tôle inférieure au moyen de 2 vis TCT M5x20 mm près du cylindre associé.

Une découpe de dimensions 49 x 30 mm est pratiquée sur l'aile de la tôle inférieure du coffre afin de permettre le passage de la tige du contact de position d'attente.

Les câbles des contacts de position sont raccordés sur un bornier installé à l'intérieur d'une boîte de raccordement réf. NSYTBS24198 (Schneider Electric) équipée de presse-étoupe d'indice de protection au minimum IP42 au sens de la norme EN60529.

Ensuite le raccordement est réalisé différemment suivant le type d'armoire de commande utilisée :

- Lorsque l'écran est équipé de l'armoire de commande réf. RATP-1 ou RATP-2 décrite ci-dessus :

La liaison est faite entre la boîte de raccordement réf. NSYTBS24198 (Schneider Electric) et le bornier présent dans l'armoire de commande prévu pour le branchement de ces contacts de position.

Des presse-étoupe d'indice de protection au minimum IP42 au sens de la norme EN60529 sont mis en place sur les tôles formant le coffre afin de faire passer les câbles de raccordement des contacts de position.

Toutes les liaisons électriques reliant l'armoire de commande aux contacts de position (en passant par le boîtier de raccordement intermédiaire) doivent être protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK07 au sens de la norme NF EN 62262.

Le branchement du câble provenant du CMSI et utilisé pour le renvoi de l'information des contacts de position doit se faire sur le bornier avant le traitement de l'information des contacts par l'armoire de commande. Voir schéma de principe en Annexe.

- Lorsque l'écran est équipé de l'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal de référence EFR-19-003411 :

La boîte de raccordement réf. NSYTBS24198 (Schneider Electric) précédemment citée et accueillant les connexions des contacts de position fait dans ce cas office de dispositif de connexion principal en rassemblant également les connexions de l'entrée de télécommande. Ainsi, la liaison est faite entre le bornier de raccordement, situé à l'intérieur de l'armoire de commande, prévu pour le raccordement de l'entrée de télécommande et un bornier installé à l'intérieur de la boîte de raccordement réf. NSYTBS24198 (Schneider Electric).

Cette boîte de raccordement réf. NSYTBS24198 (Schneider Electric) regroupe ainsi les connexions de l'entrée de télécommande et des contacts de position.

Toutes les liaisons électriques reliant le dispositif de connexion principal (boîte de raccordement réf. NSYTBS24198) aux contacts de position doivent être protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK07 au sens de la norme NF EN 62262.

Actionnement des contacts de position :

Lorsque l'écran est en position d'attente, alors pour chaque cylindre, la barre de lest d'un lé de tissu vient actionner le contact de position d'attente.

Lorsque l'écran est en position de sécurité, alors pour chaque cylindre, le contact de position de sécurité est actionné. En effet, la création de la gorge dans le cylindre permet de faire remonter le bras du contact (une fois la toile complètement déroulée) qui en se levant vient actionner le contact.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Des essais d'aptitude à l'emploi des mécanismes vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015) ont été réalisés sur un écran de cantonnement Screenpass équipé de l'option contacts de position et pour lequel les deux armoires de commande RATP-1 et RATP-2 ont été testées. Les résultats des essais sont repris dans le rapport EFR-20-M-001375.

Ce rapport d'essai permet de valider les modifications décrites dans cette présente extension.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence sont à respecter.

Le câblage assurant les liaisons entre l'armoire de commande, et tous les composants équipant l'écran de cantonnement doit être réalisé en câbles prévus pour les canalisations fixes de la catégorie C2 au minimum (type H07 RNF ou A05 VVU ou 1000 R02V, etc.).

De plus, les liaisons électriques reliant l'armoire de commande RATP-1 ou RATP-2 aux contacts de position (en passant par le boîtier de raccordement intermédiaire) doivent être protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK07 au sens de la norme NF EN 62262.

Dans le cas de l'utilisation de l'armoire de commande du Procès-Verbal de référence, alors toutes les liaisons électriques reliant le dispositif de connexion principal (boîte de raccordement réf. NSYTBS24198) aux contacts de position doivent être protégées sous conduit rigide continu ayant un degré de protection IK07 au sens de la norme NF EN 62262.

Les presse-étoupe doivent être adaptés aux diamètres des câbles les traversant.

Chaque cylindre doit être équipé du dispositif de l'option contacts de position (plan 127_2_07_00).

L'écran mobile de cantonnement de fumées doit être fabriqué, contrôlé et marqué CE selon les dispositions de l'annexe ZA de la norme EN 12101-1.

Le réarmement à distance de l'écran (lors de l'utilisation des armoires RATP-1 et RATP-2) n'est autorisé que lorsque le CMSI est à ordre permanent ou réitéré automatiquement. De plus, l'écran de cantonnement doit être paramétré pour qu'il ne soit possible de procéder à un second réarmement que si l'ordre de réarmement précédent a été interrompu.

Lorsque l'écran est équipé de l'armoire de commande RATP-1 ou RATP-2, alors il n'est pas équipé de l'option de commande manuelle de déclenchement de niveau d'accès zéro en fermeture au sens de l'article 10.3 de la NF S 61937-12 (2015).

4. CONCLUSIONS

Les modifications décrites au § 1 de ce document sont techniquement recevables et ne remettent pas en cause la conformité des produits concernés vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015).

Ces conclusions ne portent que sur les performances de l'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 16 juin 2021

X


Nicolas ROYET

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X


Xavier REMOIVILLE

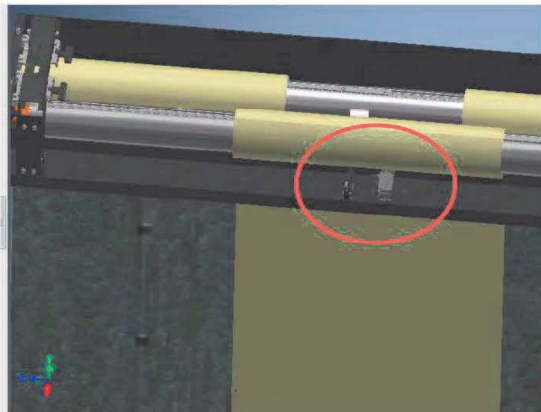
Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE

ANNEXE PLANCHES

Screenpass



Contacts de position

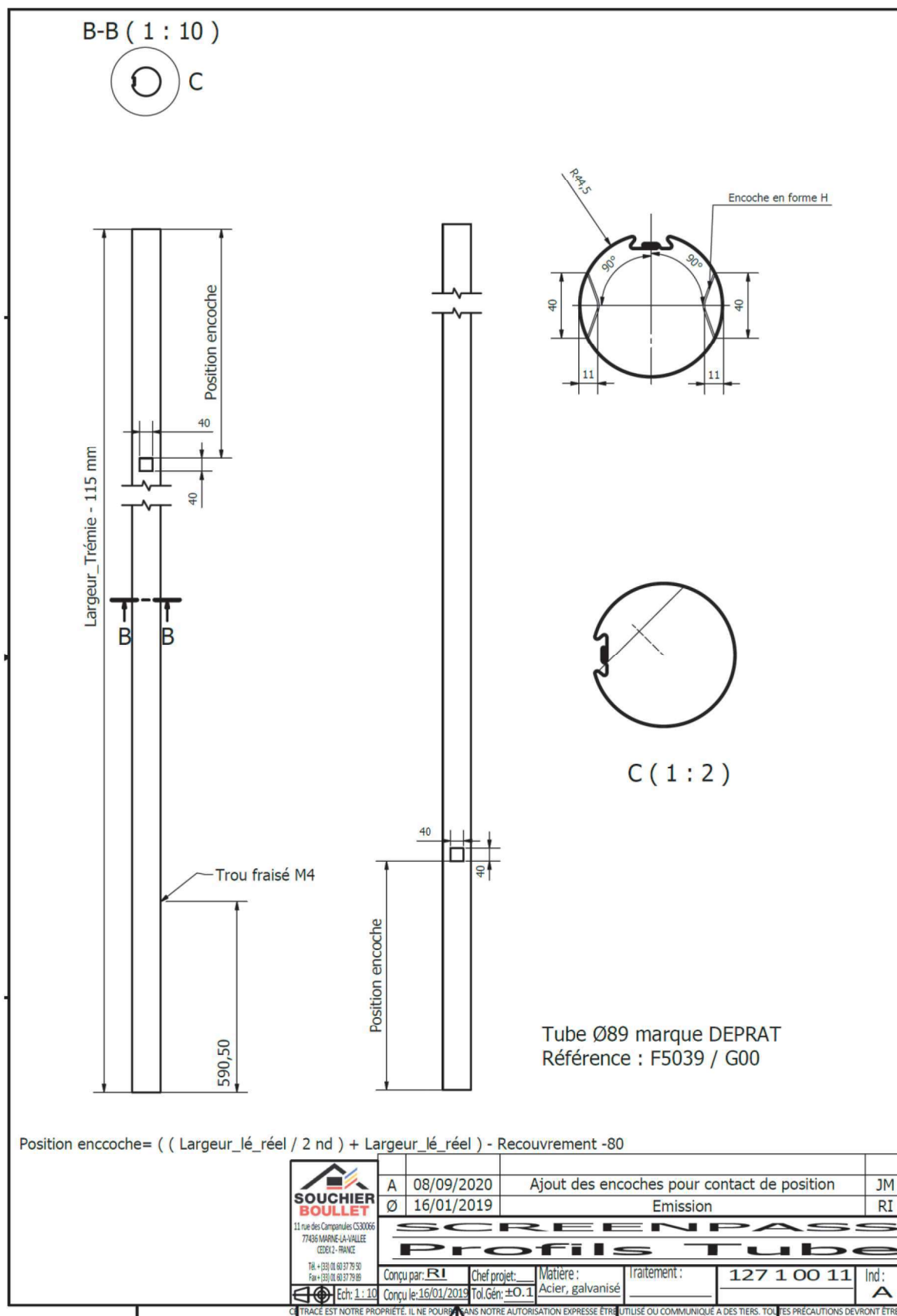


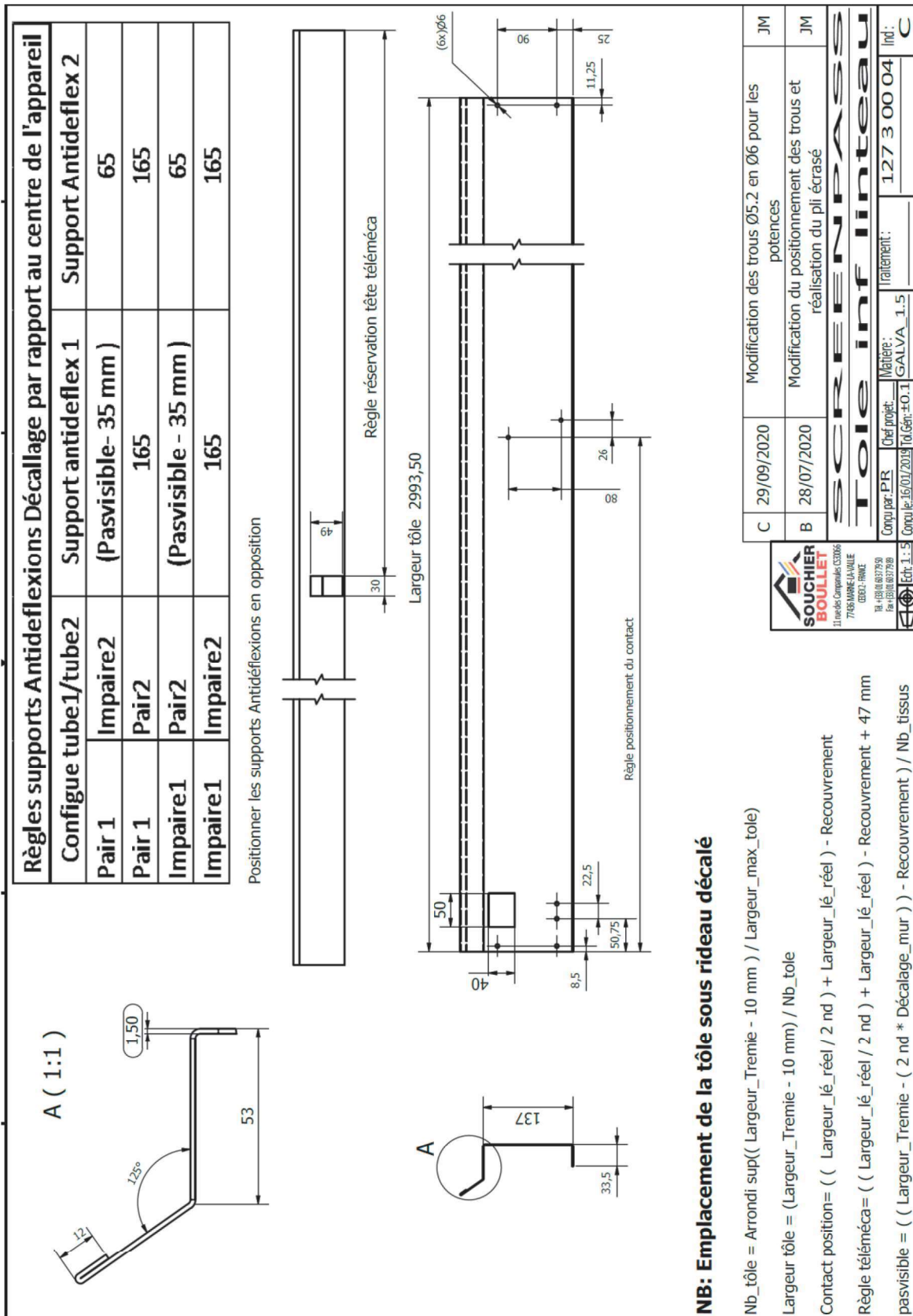
LISTE DE PIÈCES		
ARTICLE	QTE	NUMERO DE PIÈCE
1	1	127_3_00_12
2	1	contact de position
3	1	127_3_00_11
4	1	046_4_00_07_B1
5	1	Douille pour détection
6	1	Chc M3 x 8
7	1	010 7 00 33
9	1	arbre Ø5
10	2	915-052
11	2	AS 1474 - M3
12	1	918-008 689Z - 9 x 17 x 5
13	1	GESIPA_6.0x14.0 F K16.0 Kh3.3-03
14	2	915-0211
15	2	Chc M3 x 20
16	1	XCKP2106PI6
17	2	Chc- M4 x 55
18	2	914-042
19	2	914-061

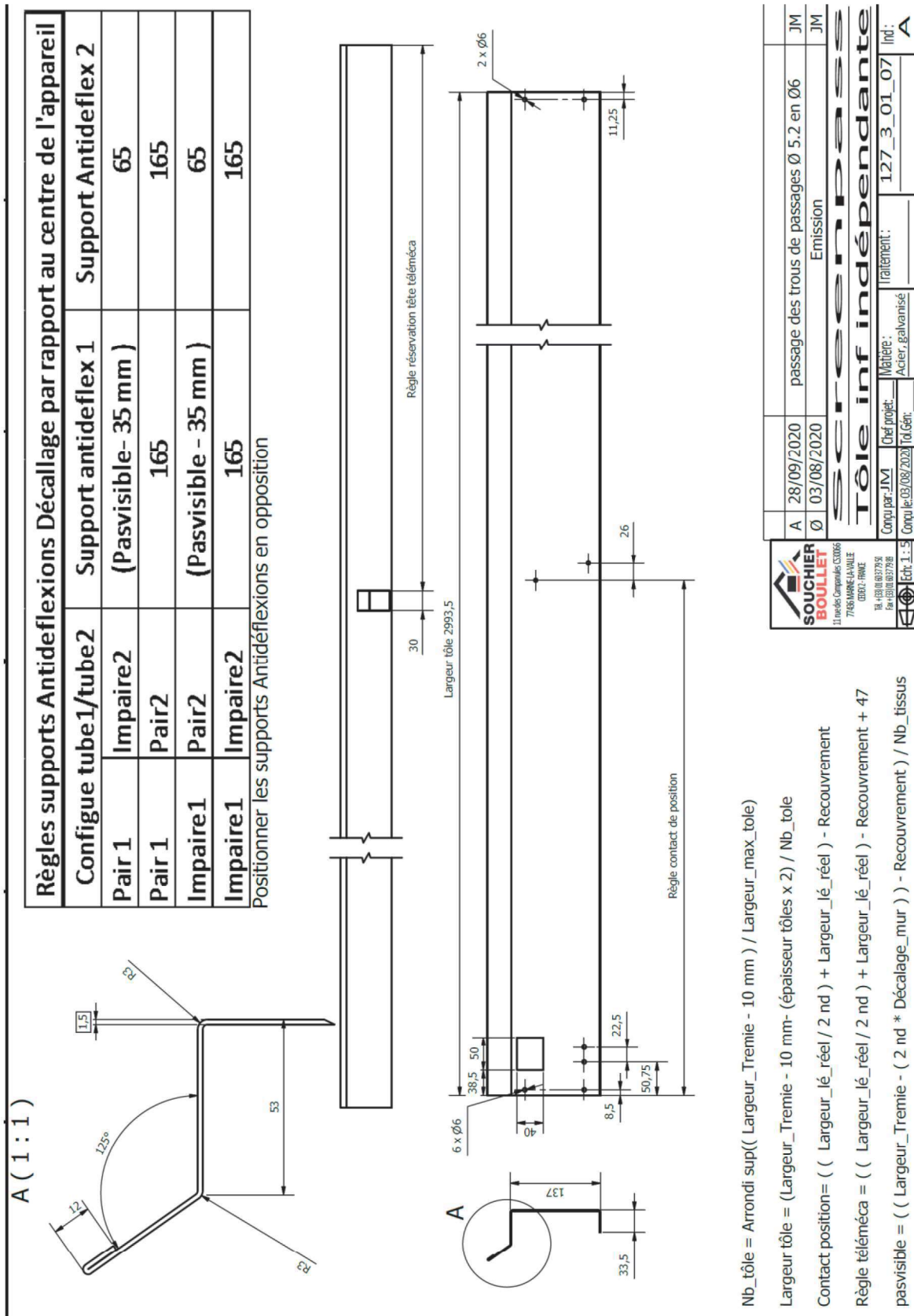
DESCRIPTION		
1	Platine contact	
2	marque:Crouzet V3 ou Omron D2VW5	
3	Bras de contact	
4	Axe de douille	
5	Vis CHC	
6	Ressort de traction	
7	Anneaux trruarc type E	
9	RONDELLE DECOUPEE LARGE 06*18*1,2 AZG	
10	Ecrou hexagonal	
11	Roulements à billes à gorge profonde	
12	Rondelles Calage Ø8-14-ep1	
13	Vis CHC	
14	Capteur télémeça	
15	Vis CHC	
16	ECROU H M04-AZG-C8	
17	insert M5	

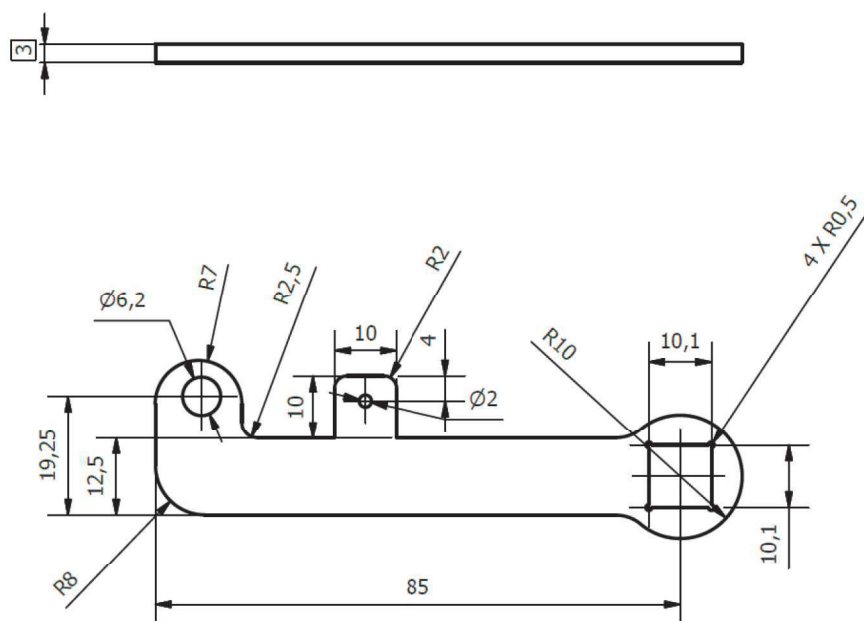
Contact de position screenpass		
Ø	17/12/2019	Emission
Conçu par: JM	Chf projet:	Matière:
Conçu le: 17/12/2019	Td Gén:	Ind:
127_2_07_00		Ø

SOUCHIER BOULLET
11 rue des Compagnies CS3006
71485 MARNE-VALE
CEDEX 2 - FRANCE
Tél: 03 81 63 73 99
Fax: 03 81 63 73 98







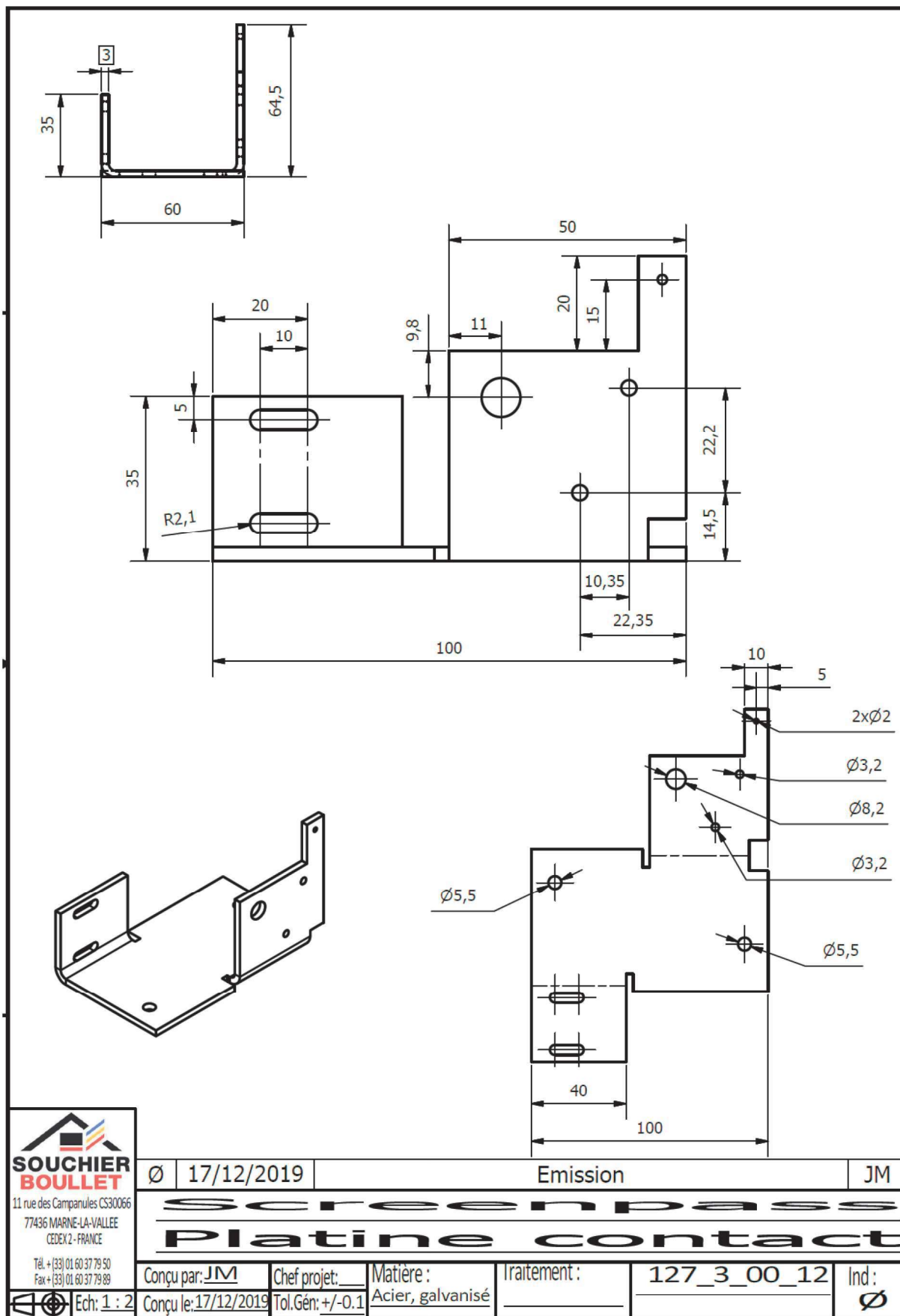


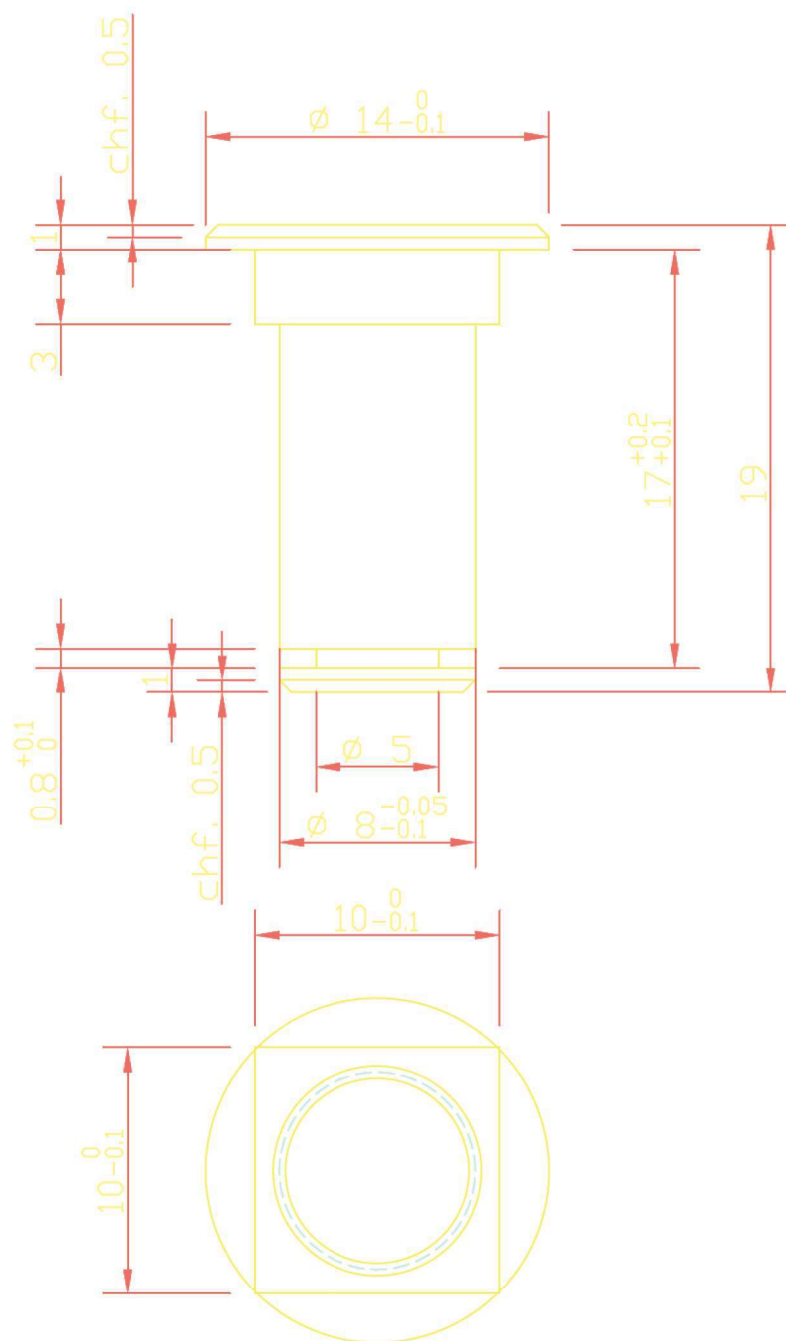
11 rue des Campanules CS30066
77436 MARNE-LA-VALLEE
CEDEX 2 - FRANCE

Tél. + (33) 01 60 37 79 50
Fax + (33) 01 60 37 79 89



Ø	20/12/2019	Emission		JM
Contact Screenpass				
Bras de contact				
Conçu par: <u>FBe</u>	Chef projet: _____	Matière: _____	Traitement: _____	127_3_00_11 Ind: _____
Conçu le: <u>01/12/2019</u>	Tol. Gén: <u>+/-0.1</u>	<u>Acier, galvanisé</u>	_____	Ø





1408 à 24-02-20 - Révisé : al.luy

Approuvé le :

Par :



SOUCHIER

11 rue des Campanules
CS 30066
77436 MARNE LA VALLEE
CEDEX 2

Tél : 01 60 37 79 50
Fax: 01 60 37 79 89

B1	20/11/2019	Rajout de tolérance générale FM 19/11-03	JM
B	25/03/2011	modification suite au montage du 24/03/2011	BP
A	20/12/10	MAJ pour ouverture jusqu'à 90°	EJ
Ø	12/10/10	Emission.	EJ

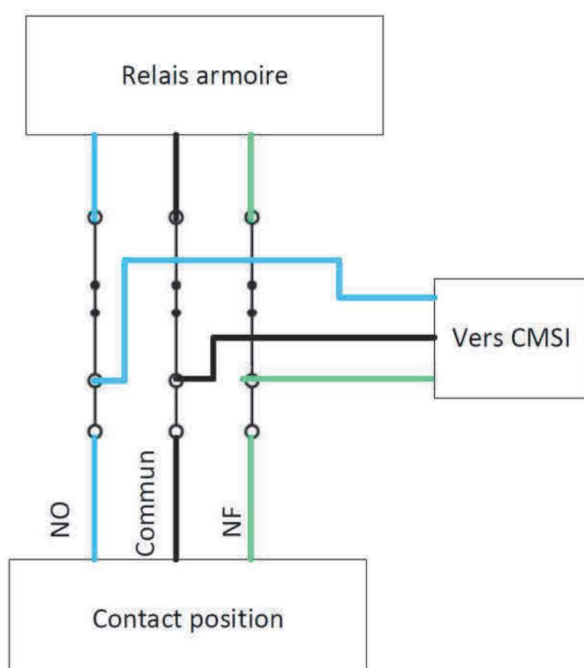
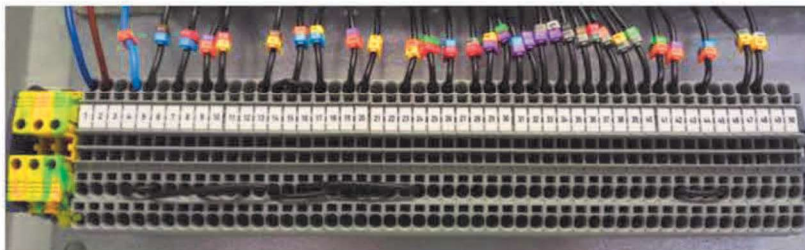
Ce plan est notre propriété et ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation.

CONTACT DE POSITION

Axe de douille

Par: EJ	Date: 12/10/10	Matière: Acier	Traitement: Galva	046 4 00 07	Ind.: B1
Ech: 4/1	Tol.Gén: +/-0.1				

SCHEMA DE PRINCIPE BRANCHEMENT CMSI POUR REPORT DES POSITIONS LORS DE L'UTILISATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE RATP-1 ou RATP-2 (branchement avant le traitement par l'armoire de l'information fournie par les contacts de position)





EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015)

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ 21/2

EFR-19-003411

Demandeur

SOUCHIER-BOULLET SAS
11 rue des Campanules
CS 30066
F - 77436 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Objet de l'extension

Extension dimensionnelle.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.** Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

La largeur hors tout minimale de l'écran mobile de cantonnement passe de 2350 mm à 1000 mm.
Le nouveau domaine dimensionnel validé est donc le suivant :

Largeur (mm)		Hauteur (mm)	
Minimale	Maximale	Minimale	Maximale
1000	8000	2000	8000

Avec :

Largeur = largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement

Hauteur = hauteur hors tout de l'écran mobile de cantonnement

Lorsque la largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement est inférieure à 2350 mm, alors il y a obligatoirement au minimum 2 bandes verticales de tissu sur chaque cylindre.

Lorsque la largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement est supérieure ou égale à 2350 mm, alors les conditions du Procès-Verbal de référence s'appliquent.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La diminution de la largeur hors tout minimale de l'écran mobile de cantonnement ne remet pas en cause sa conformité vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015) puisque le critère suivant est respecté :

- chaque cylindre est muni au minimum de deux bandes verticales de tissu. Le poids total des barres de lest de ces deux bandes verticales de tissu est de 12 kg. Cette valeur est supérieure au 10,9 kg de poids minimum de barre de lest à avoir sur un cylindre pour obtenir la descente gravitaire de l'écran et que celui-ci poursuive sa descente s'il est arrêté en un point quelconque de sa course puis relâché.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence sont à respecter.

Lorsque la largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement est inférieure à 2350 mm, alors il y a obligatoirement au minimum 2 bandes verticales de tissu sur chaque cylindre. Lorsque la largeur hors tout de l'écran mobile de cantonnement est supérieure ou égale à 2350 mm, alors les conditions du Procès-Verbal de référence s'appliquent.

L'écran mobile de cantonnement de fumées doit être fabriqué, contrôlé et marqué CE selon les dispositions de l'annexe ZA de la norme EN 12101-1.

4. CONCLUSIONS

La modification décrite au § 1 de ce document est techniquement recevable et ne remet pas en cause la conformité des produits concernés vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015).

Ces conclusions ne portent que sur les performances de l'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Cette présente extension est cumulaire avec l'extension 21/1 du Procès-Verbal EFR-19-003411.

Maizières-lès-Metz, le 06 septembre 2021

X


Nicolas ROYET

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X


Xavier REMOIVILLE

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015)

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ 23/3

EFR-19-003411

Demandeur

SOUCHIER-BOULLET SAS
42 Rue de Lamirault
F - 77090 COLLEGIEN

Objet de l'extension

- Modification de l'armoire de commande existante
- Ajout d'une nouvelle armoire de commande

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

1.1. MODIFICATION DE L'ARMOIRE DE COMMANDE EXISTANTE

L'automate réf. MVC-WEB-2026B2A (HONEYWELL) intégré dans l'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal de référence EFR-19-003411 est remplacé par l'automate réf. MULTI-24 (FIDELIX).

Aucune autre modification n'est réalisée. Les caractéristiques de l'entrée de télécommande sont inchangées. Le fonctionnement de l'écran de cantonnement est inchangé.

1.2. AJOUT D'UNE NOUVELLE ARMOIRE DE COMMANDE

L'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal de référence EFR-19-003411 peut être remplacée par l'armoire de commande décrite ci-après.

La nouvelle armoire de commande présente les trois différences suivantes par rapport à l'armoire de commande décrite dans le Procès-Verbal EFR-19-003411 :

- Modification de l'enveloppe (plus petite) : le coffret métallique réf. MAS0505021PER5 (ELDON) renfermant l'appareillage électrique est remplacé par le coffret métallique réf. MAS0404021PER5 (ELDON). Ce nouveau coffret est équipé sur sa face supérieure des presse-étoupe d'indice de protection IP68 selon la norme EN 60529 adaptés au diamètre des câbles.
- Batteries de plus faible capacité et moins encombrantes : les deux batteries réf. 59220 (VABO) chacune de 12V 18Ah sont remplacées par deux batteries réf. 59211 (VABO) chacune de 12V 7Ah.
- Changement de référence de l'automate (fonctionnement identique) : l'automate réf. MVC-WEB-2026B2A (HONEYWELL) permettant de commander l'écran est remplacé par l'automate réf. MULTI-24 (FIDELIX). Cette modification n'impacte pas le fonctionnement de l'écran de cantonnement.

Aucune autre modification n'est réalisée. Les caractéristiques de l'entrée de télécommande sont inchangées. Le fonctionnement de l'écran de cantonnement est inchangé.

De plus, il est possible de scinder les connexions des moteurs/freins sur deux ensembles de bornes différents.

Description du principe :

Le câble de chaque moteur vient se raccorder dans une seule et même boîte de dérivation référence GW44056 (GEWISS) équipée de presse-étoupe d'indice de protection au minimum IP42 au sens de la norme EN 60529. Des presse-étoupe sont installés au niveau des trous pratiqués dans la tôle formant le coffre de l'écran afin de ne pas endommager le câble de chaque moteur sortant par ces trous.

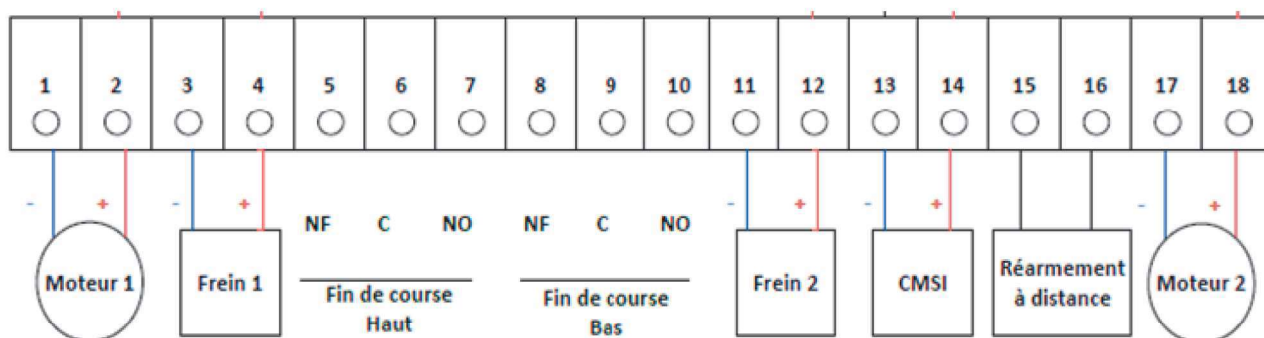
Le câble de chaque moteur comporte 10 conducteurs :

- 2 conducteurs pour l'alimentation du moteur ;
- 2 conducteurs pour l'alimentation du frein ;
- 3 conducteurs pour l'alimentation du contact de position d'attente ;
- 3 conducteurs pour l'alimentation du contact de position de sécurité.

Les conducteurs des deux moteurs et des deux freins sont branchés de manière indépendante sur deux borniers différents installés dans la boîte de dérivation. Seuls les contacts de position associés à un seul moteur sont utilisés pour renvoyer l'information de position de l'écran.

Puis, les liaisons sont faites entre la boîte de dérivation et l'armoire de commande.

Les connexions sur le bornier de raccordement sont indiquées sur le schéma ci-dessous :



Les bornes 1 et 2 sont utilisées pour les connexions du moteur n°1.
Les bornes 3 et 4 sont utilisées pour les connexions du frein n°1.
Les bornes 17 et 18 sont utilisées pour les connexions du moteur n°2.
Les bornes 11 et 12 sont utilisées pour les connexions du frein n°2.

Remarque : bien que le raccordement des contacts de position soit décrit ci-dessus, cette option contacts de position n'est pas validée sur l'écran vis-à-vis des normes NF S 61937-1 et NF S 61937-12.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

La nouvelle armoire de commande décrite au §1.2 ci-dessus est validée vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015) sur l'écran de cantonnement référence Smokescreen d'après l'extension 22/1 sur le Procès-Verbal EFR-19-002223. Le fait de scinder les connexions des moteurs/freins sur deux ensembles de bornes différents est validé vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015) sur l'écran de cantonnement référence Smokescreen d'après l'extension 23/3 sur le Procès-Verbal EFR-19-002223.

Par conséquent, la modification décrite au §1.2 ci-dessus peut ainsi être validée sur l'écran de cantonnement Screenpass objet de ce présent document.

La modification de l'automate décrit au §1.1 ci-dessus n'est pas de nature à remettre en cause les performances de l'écran de cantonnement vis-à-vis des normes NF S 61937-1 et NF S 61937-12 dans la mesure où le nouvel automate est validé dans la nouvelle armoire de commande décrite au §1.2 ci-dessus.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Celles indiquées ci-dessus.

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence sont à respecter.

4. CONCLUSIONS

Les modifications décrites au § 1 de ce document sont techniquement recevables et ne remettent pas en cause la conformité des produits concernés vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015).

Cette extension est cumulaire avec les extensions 21/1 et 21/2 précédemment émises pour le procès-verbal de référence EFR-19-003411.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de l'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 03 octobre 2023

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X 

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015)

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 24/4	EFR-19-002223
▪ 24/4	EFR-19-003411

Demandeur SOUCHIER-BOULLET SAS
42 Rue de Lamirault
F - 77090 COLLEGIEN

Objet de l'extension Ajout d'une nouvelle alimentation électrique de sécurité.

Durée de validité Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.** Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

Cette présente extension autorise l'utilisation de l'alimentation électrique de sécurité référence AESI 24V 3A CARTE (SLAT) en lieu et place de celle de référence AES 24V 3A CARTE (SLAT).

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'alimentation électrique de sécurité référence AESI 24V 3A CARTE (SLAT) a des caractéristiques fonctionnelles similaires à l'alimentation AES 24V 3A CARTE (SLAT). D'après les informations communiquées par le Demandeur, son encombrement est légèrement inférieur à l'alimentation AES 24V 3A CARTE (SLAT) mais elle reprend les mêmes points de fixation dans l'armoire de commande.

L'alimentation électrique de sécurité référence AESI 24V 3A CARTE (SLAT) est conforme aux normes NF S 61940 (2000) et EN 12101-10 (2005) d'après la déclaration de conformité n° DOC160005_Ba Cemark AESI 24V 3A CARTE.doc (SLAT) datée du 23/07/2024.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions énoncées dans le procès-verbal de référence sont à respecter.

4. CONCLUSIONS

La modification décrite au § 1 de ce document est techniquement recevable et ne remet pas en cause la conformité des produits concernés vis-à-vis des normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-12 (2015).

Cette extension est cumuleable avec les extensions 22/1, 22/2 et 23/3 précédemment émises pour le procès-verbal de référence EFR-19-002223.

Cette extension est cumuleable avec les extensions 21/1, 21/2 et 23/3 précédemment émises pour le procès-verbal de référence EFR-19-003411.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de l'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet de la présente extension. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Saint-Aubin, le 24 Octobre 2024

X 

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X 

Superviseur
Signé par : REMOIVILLE Xavier